

COMMUNE de LES ACHARDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CALLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Gérard JOURDAIN donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Nathalie KARCHER donne pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANGE donne pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT donne pouvoir Stéphanie CHIFFOLEAU, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LECOMTE.

Absents excusés : Paul MAZENS.

Absents : Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Madame Hélène LECOMTE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

D26092022-03 Règlement d'attribution des subventions aux associations mise à jour

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°D16122019-03 du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a adopté le règlement d'attribution des subventions annuelles aux associations.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'aucun changement n'est proposé excepté la signature de ce règlement qui est actuellement celle de l'ancien maire Monsieur Daniel GRACINLAU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le changement de signature du règlement d'attribution des subventions aux associations
- **Charge** Monsieur le Maire de son application.

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance

Hélène LECOMTE

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le **03 OCT 2022**
Au registre